



## Enduro Carpes Contes

Du vendredi 28 Août au 30 Août 2020

Etangs de Contes

### Confirmation d'inscription :

Messieurs vous êtes inscrits pour l'enduro de Contes 2020.

Je vous joins le règlement, prenez le temps de le lire et n'hésitez pas à poser des questions si nécessaire.

Rendez-vous le vendredi 28 Août, 16h30 à l'étang de Contes, rue de Beaurainville à Contes.

Tirage au sort des postes à 17h00, début de la compétition à 18h30.

### Déroulement de l'enduro :

- Réunion des capitaines à 16h45 Le vendredi 28 Août 2020.
- Tirage au sort des postes à 17h00, chaque équipe recevra un dossier avec une feuille de pesée et pourra rejoindre son poste.
- Amorçage possible à partir de 18h00
- Début de la compétition à 18h30
- Fin de la compétition le dimanche 30 Août 2020 à 11h. Un délai de 15 minutes sera accordé pour mettre hors de l'eau un poisson ferré avant le signal de fin.
- Remise des lots à 12h00

Nous vous demandons de respecter le règlement ci-dessous ainsi que vos voisins, car ce week-end est avant tout consacré à la convivialité.

Amusez-vous bien et bonne chance à tous.

### Règlement de l'enduro :

- Seules les carpes du type miroir, commune, ou Koï ainsi que les amours blancs seront comptabilisées.
- L'amorçage ne pourra se faire que dans la limite du balisage du poste. Celui-ci ne sera autorisé qu'à la main, au lance bouillettes ou à l'aide d'une fronde ou d'un bait rocket. Les engins radiocommandés ainsi que les bateaux sont interdits.
- La pêche s'effectuera avec un maximum de **4 cannes par équipe** uniquement dans l'**espace délimité par le balisage des postes**. Les lancers de travers qui pourraient gêner un voisin sont interdits.
- Un seul hameçon simple par ligne.
- Seules les pêches dites au cheveu avec une plombée minimum de 50 grammes seront autorisées, zyg rig compris. En cas de casse, le type de montage utilisé devra permettre au poisson de se libérer facilement de la plombée.
- **Une épuisette large et un tapis de réception** mouillé avant la dépose du poisson seront obligatoires. Tout poisson abimé par manque de soin ne sera pas comptabilisé. Le pêcheur présentant du poisson mutilé lors de la pesée sera sanctionné.
- Tout poisson ayant provoqué un emmêlement avec son voisin ne sera pas comptabilisé.
- Le harponnage volontaire du poisson est interdit.
- **La pesée sera effectuée par le(s) commissaire(s) de secteur** avec le sac de pesée et le peson de celui-ci **immédiatement après la capture**. Dans l'attente du commissaire, les poissons seront conservés dans des sacs à carpe (une carpe par sac) et devront rester immergés.  
**La pesée sera validée par le pêcheur et le commissaire** sur la feuille de prise. Aucune réclamation concernant le poids après la remise à l'eau du poisson ne pourra être prise en compte.
- Les poissons seront remis à l'eau vivants et avec précaution en présence du commissaire de secteurs
- Les postes devront être laissés en parfait état de propreté à la fin de l'épreuve. Des sacs poubelles seront à votre disposition

**Pour tous litiges appeler un responsable de l'enduro**